



29530 Loqueffret



Tél. : 02.98.26.43.99

Fax : 02.98.26.44.58

Mèl : cc.yeun.ellez@wanadoo.fr

Compte-rendu
de la réunion du conseil communautaire
du 18 mars 2009 à SAINT-RIVOAL

Étaient présents :

BOTMEUR : Eric PRIGENT, Gérard GUEN, Mickaël LIECHTY
BRASPARTS : Jean-Pierre BROUSTAL, Vincent VIGOUROUX, Yvonne QUIMERC'H
BRENNILIS : Jean-Victor GRUAT, Marcel GERARDIN, Olivier MAGOARIEC
LA FEUILLEE : Yves LE FLOCH, Céline JEANNOT, Jean-Jacques PENVEN
LOPEREC : Jean-Yves CRENN, Roger BRONNEC, Hildegard KELLY
LOQUEFFRET : François KERGOAT, Guy GAYON, Martine CLOAREC
PLOUYE : Marcel LE GUERN, Lucien VALERO, Jean COTTEN
SAINT-RIVOAL : Yves Claude GUILLOU, Annick LOUBOUTIN, Jean-Yves JACQ

Invités :

Etaient présents (sans voix délibérative) :

BOTMEUR : Catherine LAMIDON
BRASPARTS : Jo SIMON, Dorothée LE ROI
BRENNILIS : Françoise BORGNE, Sylvie BIRHART, Jean FAILLARD
LA FEUILLEE :
LOPEREC : Natacha DEGUEURCE, Christelle RANNOU
LOQUEFFRET : Jean-Yves LE BRIS, Marcel SALAÛN, Mauricette RIVOAL
PLOUYE : Annick LABEYRIE, Lucien LE BRETON, Denise CADIOU
SAINT-RIVOAL : Catherine L'HARIDON

M. Paul LANNUZEL, Trésorerie de Pleyben
M. Joseph BERNICOT, Trésorerie de Pleyben
M. Christel TROCNET, animatrice de l'Office de Tourisme du Yeun Elez
M. Eddy DRUET, Trésorier de l'Office de Tourisme du Yeun Elez
M. Franck MARTIN, responsable du service Enfance Jeunesse à l'association EPAL
Le personnel de la communauté de communes

Étaient excusés :

M. Régis LE GOFF, M. Marc MEQUIGNON, M. Georges Pierre ISAAC, élus communautaires
M. Sébastien LOUARN, Président de l'office de tourisme du Yeun Elez
M. Olivier REMUS – Délégué territorial - Direction Départementale de l'Équipement DTPCOB

Ordre du jour :

- Comptes administratifs 2008
- Comptes de gestion 2009
- Budgets primitifs 2009
- Taux de taxe professionnelle 2009
- Questions diverses

Le Président débute la réunion en passant la parole à Yves Claude GUILLOU, Maire, qui présente sa commune.

Saint-Rivoal, c'est 172 habitants (au début du siècle, il y a eu jusqu'à 700 habitants) et 1.800 hectares, une commune rurale peu peuplée dont la principale activité économique est l'agriculture. Il y a également une entreprise de scierie, construction de hangars, un centre d'aide par le travail de l'association "Les Papillons Blancs" (dont le départ sur Pleyben est prévu dans 2 ans).

L'école publique bilingue compte cette année 29 enfants dont un grand nombre des communes avoisinantes. Il s'agit de la première école publique bilingue du Finistère (ouverture en 1983).

Les projets de la commune sont :

L'extension de la salle polyvalente

La création d'un éco-lotissement.

Le président intervient sur le problème de fermetures de classes qui existe sur notre territoire. Ce sujet fera l'objet de la prochaine réunion du conseil communautaire qui aura lieu à La Feuillée ou à Botmeur. L'inspecteur de la circonscription sera invité ainsi que d'autres personnes (P.N.R.A., Conseil Général,...).

Céline Jeannot précise qu'un courrier sera envoyé à l'inspection académique pour indiquer qu'un début de discussion aura lieu avec les communes de Loqueffret et Brennilis.

Marcel Le Guern souligne le problème du respect de la carte scolaire. En ce qui concerne, la suppression d'un demi-poste à Plouyé, un comptage sera réalisé à la rentrée scolaire pour décider de son maintien ou non.

Il faut montrer que l'école est un maillon indispensable sur notre territoire rural, son maintien doit faire l'objet d'un effort collectif.

Tout est lié, les logements locatifs, les écoles, les services et commerces.

Le courrier envoyé à Habitat 29 pour la réalisation de logements locatifs sur la commune de Botmeur a eu une réponse qui est assez positive (demande de renseignements précis sur le terrain pour étude).

Par ailleurs, avant le prochain conseil communautaire, il sera possible d'aller voir le bâtiment d'accueil de loisirs à Brennilis en cours de construction.

Une réunion sur le sujet de l'Agenda 21 sera ensuite programmée.

Le Président passe ensuite la parole à M. Paul Lannuzel pour la présentation des comptes administratifs 2008 et des budgets primitifs 2009.

Comptes administratifs 2008 :

Budget principal :

Fonctionnement :

Dépenses : 865.104,59

Recettes : 1.240.091,04

Affectation du résultat : 433.000,00

Excédent reporté : 298.075,12

Investissement :

Dépenses : 498.711,36

Recettes : 539.192,69

Excédent reporté : 745.467,61

Chalets :

Fonctionnement :

Dépenses : 15.121,96

Recettes : 25.954,60

Déficit reporté : 8.604,33

Investissement :

Dépenses : 20.206,23

Recettes : 12.117,52

Excédent reporté : 7.462,34

Atelier-relais Goavec Pitrey :

Fonctionnement :

Dépenses : 9.642,24

Recettes : 9.779,48

Excédent reporté : 159,40

Investissement :

Dépenses : 13.243,04

Recettes : 13.106,24

Excédent reporté : 30.416,89

Zone d'activités Kroas an Herry :

Fonctionnement :

Dépenses : 147,98

Recettes :

Déficit reporté : 147,98

Investissement :

Dépenses : 8.781,35

Recettes : 26.650,66

Déficit reporté : 125.693,78

Rénovation de logements locatifs :

Fonctionnement :

Dépenses : 43.812,52

Recettes :

Déficit reporté : 86.562,47

Investissement :

Dépenses : 76.838,04

Recettes : 56.103,00

Déficit reporté : 34.840,40

Atelier-relais FILEO :

Fonctionnement :

Dépenses : 365

Recettes : 7.565

Affectation du résultat : 7.200

Excédent reporté : 0

Investissement :

Dépenses : 59.230,44

Recettes : 28.967,97

Déficit reporté : 151.787,62

Commerce relais St Rivoal :

Fonctionnement :

Dépenses : 877,94

Recettes : 691,15

Déficit reporté : 186,79

Investissement :

Dépenses : 0

Recettes : 0

Budgets primitifs 2009 :

Budget principal :

Fonctionnement : 1.348.485,96

Investissement : 2.540.447,61

Chalets :

Fonctionnement : 31.133,00

Investissement : 19.664,56

Atelier-relais Goavec Pitrey :

Fonctionnement : 9.693,40

Investissement : 44.318,89

Zone d'activités Croas an Herry:

Fonctionnement : 447,98

Investissement : 133.252,78

Rénovation de logements locatifs :

Fonctionnement : 130.479,39

Investissement : 122.595,66

Atelier-relais FILEO :

Fonctionnement : 7.700,00

Investissement : 151.787,62

Commerce relais St Rivoal :

Fonctionnement : 3.900,00

Investissement : 390.233,00

Taux d'imposition 2009

Le conseil communautaire appelé à voter le taux de taxe professionnelle pour 2009 décide :

Taxe professionnelle : 8,75 %

Comptes de gestion 2008

Le Président donne lecture au Conseil Communautaire des comptes de gestion 2008 dressés par M. Le Receveur Municipal (Budget principal, Chalets, Atelier-relais, Zone d'activités de Kroas an Herry, Rénovation des logements locatifs, Atelier-relais FILEO, Commerce relais de Saint-Rivoal)

Le conseil communautaire décide d'approuver les comptes de gestion 2008 ainsi présentés.

Remboursement de frais engagés par la commune de Loqueffret pour le fonctionnement de la Communauté de Communes

La commune de Loqueffret engage des frais pour le fonctionnement de la communauté de communes : électricité, ménage,...une somme de 2.744 € est versée annuellement afin de dédommager la commune de Loqueffret.

Fonds de concours

Un travail sur la mise en place de fonds de concours est à réaliser cette année pour intégrer les fonds nécessaires au budget primitif de 2010.

Convention avec l'association EPAL

Gérard GUEN reprend les principaux points de la convention à signer entre l'association EPAL et la communauté de communes pour la gestion de l'animation jeunesse. La version définitive sera délibérée lors du prochain conseil communautaire après prise en compte des différentes remarques.

Par ailleurs, il semble opportun de prévoir une ouverture du centre de loisirs le mercredi à compter du mois de septembre et ne pas attendre la fin des travaux de construction du nouveau bâtiment.

Office de tourisme

Une aide financière de 25.500 € pour le fonctionnement est budgétée. Une délibération pour le versement de l'aide financière à l'Office de tourisme sera prise après discussion avec les responsables de l'association en fonction du bilan 2008 et des projets. Le fonctionnement de l'office devra être en concordance avec les objectifs du Conseil Communautaire.

Le Président souligne cette nécessité, rappelant qu'il ne fait pas tomber dans les erreurs du passé.

Le rapport d'activité de l'office sera transmis aux communes qui pourront prendre connaissance du travail en période d'hiver.

Le tracé circuit de randonnée communautaire est défini après visite dans chaque commune, il fait 140 km dont 51 km de routes soit 36,5 %. Ce pourcentage est trop élevé pour être inscrit au PDIPR. Si on enlève la partie de circuit sur la commune de Plouyé, l'inscription devient possible (- de 30 % de routes).

Il est envisagé de faire une partie annexe et mettre en valeur le potentiel architectural de la commune (chapelles,...)

Le chemin communautaire sera une vitrine (vendeur) mais il faut des boucles dans chaque bourg car peu de personnes feront le circuit complet.

Une réunion est à prévoir en vue de la labellisation du circuit.

Création d'un emploi d'adjoint d'animation 1^{ère} classe et modification du tableau des effectifs

Le Président rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la réussite à l'examen professionnel il convient de créer l'emploi correspondant. Vu l'avis favorable formulé par la Commission Administrative Paritaire lors de sa séance du 27 février 2009,

Considérant que l'agent remplit les conditions et est inscrit à compter du 01 janvier 2009 sur le tableau des avancements de grade par la promotion interne 2009.

Le Président propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'adjoint d'animation 1^{ère} classe permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois serait ainsi modifié à compter du 01 avril 2009 :

Service animation					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Adjoint territorial	Adjoint 1 ^{ère} classe	C	0	1	TC

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposé.

La création d'emploi fera l'objet d'une déclaration de vacance d'emploi auprès du CDG 29.